

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

25 JUIN 2012

---

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE  
2011 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT(1)

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES  
PAR **MME FLORENCE REUTER.**

—

---

(1) Voir Doc. n°376 (2011-2012) n°1 à 6.

## TABLE DES MATIÈRES

**1 Discussion**

**3**

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 25 juin 2012(2) la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (doc. n° 376 (2011-2012) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

### 1 Discussion

**Mme Bertouille** cite la Cour des Comptes concernant l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : « Le compte d'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'année 2011 se clôture par un boni de 12,2 millions d'EUR, supérieur à celui du budget ajusté 2011 (2,6 millions d'EUR). Les recettes se sont élevées à 291 millions d'EUR et les dépenses à 278,9 millions d'EUR ».

Elle souhaite obtenir une explication concernant cette remarque de la Cour des Comptes.

**Mme Zrihen** a également constaté pour l'année 2011 un boni pour l'exécution du Plan Cigogne II. Elle demande une explication.

**M. le ministre Nollet** répond que la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes est tout à fait complète. Il souligne aussi la rigueur de la gestion du budget de l'ONE. Comme constaté à la lecture de la préfiguration des résultats, le budget ordinaire de l'ONE se termine avec un léger boni. Le boni cumulé se traduit de manière plus importante, no-

tamment vu les retards dans l'ouverture des places d'accueil du Fonds Cigogne. Cependant, l'ONE l'informe que cela progresse favorablement.

Il ajoute, concernant les données bilantaires, que l'augmentation des placements et les valeurs disponibles de l'Office provient de l'augmentation de 14,4 millions d'EUR due au montant disponible sur le compte à vue de l'Office. Le poste des placements est en diminution d'environ 1,3 million d'EUR.

Concernant la créance, il s'agit d'un dossier datant de 2008 et pour lequel les crédits des années antérieures n'existent pas. M. le ministre Nollet est à la recherche d'une solution mais il ne cache pas que le montant de 477 milliers d'EUR risque de devoir passer en perte.

**Mme Bertouille** prend acte des déclarations de M. le ministre Nollet concernant l'ouverture de nouvelles places d'accueil.

Pour **Mme Zrihen**, si ces chiffres se confirmaient pour 2012, elle souhaiterait également que ces moyens soit dévolus à la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance dans les zones prioritaires, et ainsi peut-être déjà imaginer une programmation pour ajuster les paramètres relatifs aux besoins urgents du Plan Cigogne II.

La discussion est close.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

*La rapporteuse,*

*Le Président,*

FL. REUTER

D. SENESAEEL

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Pécriaux, M. Senesael (Président), M. Tachenion, Mme Zrihen, M. de Saint Moulin, Mme Bertouille, M. Brotchi (en remplacement de Mme Cornet), Mme Reuter, M. Morel (en remplacement de Mme Trachte), M. Tiberghien, Mme Goffinet, Mme Servaes

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Persoons, membre du Parlement  
M. Nollet, Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

Mme Bex, directrice de cabinet adjointe de M. le ministre Nollet

Mme Dubois, conseillère au cabinet de M. le ministre Nollet

M. Renaville, conseiller au cabinet de M. le ministre Nollet

M. Soumeryn-Schmit, conseiller au cabinet de M. le ministre Nollet

Mme Crucke, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Nollet

M. De Primis, expert du groupe PS

M. Cordonnier, expert du groupe PS

Mme Vivier, experte du groupe MR

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

Mme Royen, experte du groupe cdH

Mme Despret, experte du groupe cdH